

# Compte rendu de la séance du 26 novembre 2021

## COMMUNE DE COUZOU

Séance du 26 novembre 2021

Date de la convocation: 19/11/2021

*L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Laurent CLAVEL*

**Présents :** Odette PEYRONNENC, Sandrine RIVIERE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Edith LANDOIS, Emmanuel ROY DE LACHAISE, Sylvie PEYRONNENC

**Représentés:**

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Edith LANDOIS

### Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 septembre 2021

#### - Délibérations :

- Autorisation de signature de la nouvelle convention d'adhésion au service remplacement du CDG46
- Autorisation de passage au référentiel comptable M57 au 01/01/2022

#### - Autres points à l'ordre du jour :

Recensement de la population 2022

#### - Questions et informations diverses

### Délibérations du conseil:

*Mme Anne BAZALGUES est absente en début de séance, les délibérations sont votées sans elle.*

#### Adhésion au service de remplacement et missions temporaires du CDGFPT du Lot (DE 2021 023)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la création d'un service de remplacement et missions temporaires par le Centre de Gestion du Lot, conformément à l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ; le but étant de permettre aux collectivités ou aux établissements publics de pallier aux absences momentanées des agents.

Ce service est composé d'une équipe d'agents formés ou expérimentés qui pourront intervenir en cas de remplacement d'un agent titulaire ou non titulaire pour cause de :

- Arrêts de maladie
- Congés annuels
- Congé de maternité
- Congé parental ou de présence parentale
- Congé de solidarité familiale

- Temps partiel
- Surcroûts d'activité, besoins saisonniers, formation
- Vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu

Pour pouvoir bénéficier de ce service en cas de besoin, une convention d'adhésion doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des personnes présentes :

- approuve les termes de la convention d'adhésion avec le Centre de Gestion,
- autorise M. le Maire, à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement du Centre de Gestion,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement public.

### Autorisation de passage au référentiel M57 au 1er janvier 2022 (DE 2021\_024)

Monsieur le Maire présente les règles budgétaires et les principes comptables du référentiel M57, nouvelle nomenclature comptable née en 2015, qui devra être adopté par l'ensemble des collectivités territoriales, pour une mise en oeuvre au plus tard le 1er janvier 2024.

En résumé, le référentiel M57, en cours de déploiement, auprès des collectivités locales et leurs établissements publics administratifs s'inscrit dans une perspective plus large d'amélioration de la qualité comptable des collectivités locales, liée aux expérimentations en cours de la certification des comptes locaux et du compte financier unique.

La M57 est le référentiel le plus avancé en terme de qualité comptable et intègre les dernières dispositions examinées par le Conseil de normalisation des comptes publics. Elle assouplit les règles budgétaires selon le modèle régional :

- pluriannualité,
- fongibilité des crédits,
- gestion des dépenses imprévues

avec un régime simplifié est prévu pour les collectivités locales de moins de 3 500 habitants.

Ce passage à la M57 sera définitif.

Compte tenu du bon niveau de qualité comptable de la Commune de Couzou, le comptable public donne son accord de principe sur l'adoption de ce référentiel et suggère d'appliquer l'article 106 de la loi NOTRe afin d'anticiper le passage à la nomenclature M57 dès le 1er janvier 2022.

L'avantage pour la Commune sera de pouvoir bénéficier d'un soutien renforcé de la part des services de la DGFIP dans un processus lourd et impactant.

Vu l'avis favorable de la trésorière en date du 19 octobre 2021, M. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2022 en remplacement de l'instruction M14 actuellement utilisée,
- d'autoriser M. le Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant pas dépasser 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des personnes présentes, la proposition de M. le Maire et le charge de signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

## **Autres points à l'ordre du jour :**

### Recensement de la population 2022

Le recensement de la population de 2021 avait été reporté à 2022 par l'INSEE au regard de la situation sanitaire. Il commencera le 20 janvier 2022. Pour mémoire, il s'agit d'une enquête menée par l'INSEE afin d'établir un « portrait » de la population à un instant T. Les données recueillies (qui restent confidentielles), une fois traitées de façon anonyme, sont utilisées pour connaître les besoins de la population en termes d'infrastructures, de transport, de santé, d'écoles... et permettent de déterminer les dotations qui sont allouées par l'Etat aux communes.

Denise HAMELIN a été recrutée comme agent recenseur, elle va donc, dès maintenant, se déplacer sur la commune pour effectuer les repérages nécessaires à une campagne de recensement efficace. Le moment venu, elle déposera un courrier ainsi qu'une notice avec des identifiants pour accéder à un portail internet pour répondre au questionnaire.

En effet, compte tenu des évolutions du numérique et de la situation sanitaire encore très précaire, l'INSEE demande à ce que les foyers utilisent internet au maximum pour répondre à l'enquête. Pour les personnes qui n'ont pas internet, ou qui ne peuvent pas se faire accompagner dans cette démarche en ligne, l'agent recenseur pourra remettre, à la demande, des questionnaires papiers. Ainsi, il y aura un minimum de contacts afin de limiter les risques liés à la covid.

## **Questions et informations diverses**

- Les travaux de restauration du maître-autel de l'église ont débuté en novembre.
- Les travaux du plafond coupe-feu de la salle du Conseil Municipal débuteront au premier semestre 2022 (de nouveaux devis ont été demandés, ainsi qu'une actualisation de ceux reçus à l'ouverture du programme).
- En 2022, la commune de Couzou se trouve sur l'itinéraire du Tour de France, le passage des coureurs est prévu pour le 23 juillet. M. le Maire et les élus se réjouissent de ce passage et se préparent à échanger avec les organisateurs afin d'accueillir cet événement dans les meilleures conditions. Le Comité des Fêtes envisage de monter leur barnum pour tenir une buvette à cette occasion si cela est autorisé.
- La DDT du Lot a informé de l'ouverture des demandes d'indemnisation pour les calamités agricoles liées au gel d'avril 2021).
- L'acquéreur de la maison Bouscarel a reçu l'accord de sa banque. La signature de la vente devrait donc être programmée prochainement.
- Le Noël pour les enfants du village organisé par la Commune est prévu le **dimanche 19 décembre à 15h00**. Les cadeaux seront commandés à JOUECLUB. Sandrine RIVIERE s'occupe de centraliser les commandes des familles concernées. A cette occasion, un coffret gastronomie sera offert aux anciens du village.
- Un arbre a été planté en mémoire de Nadine BAPTISTE sur le couderc : initiative réalisée grâce aux dons des Couzounais au moment des obsèques. La somme récoltée a permis également de déposer un bouquet le jour de son enterrement qui a eu lieu dans son village natal et le reliquat a été remis à son fils Léo.  
L'ensemble du Conseil Municipal remercie les villageois pour leur participation et leur présence ce jour-là.
- Les élections présidentielles sont prévues pour les 10 et 24 avril 2022, et élections législatives (députés) pour les 12 et 19 juin 2022.

- Des travaux d'élagage et de curage des fossés entre Gramat et Couzou et entre Rocamadour et Couzou sont planifiés à partir du 13/12/2021 (par les services départementaux des routes),
  - Une visite d'animateurs du SYDED est planifiée pour sensibiliser à la collecte sélective courant décembre, les habitants ont reçu l'information cette semaine, les Couzounais sont libres de recevoir ces agents ou pas, c'est l'occasion d'un échange direct avec eux.
  - Les assises du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) auront lieu à Aynac le jeudi 2 décembre à partir de 13h30.
  - M. le Maire remercie Mme la Sous-Préfète et M. le Secrétaire Général de leur visite du 05 novembre 2021. Les échanges sur les divers projets envisagés par la commune ont été riches et conviviaux.
  - M. le Maire a sollicité la visite du Service Technique Routier (M. Laurent ALBAGNAC) pour engager une réflexion sur de possibles réalisations et aménagements de la traversée du bourg.
- Les pistes suivantes ont été évoquées :
- un ralentisseur à l'entrée du village (route de Gramat),
  - un aménagement agro-sécurité-artistique (troupeau),
  - la suppression du "haricot",
  - une réfection de la chaussée le long de la mairie,
  - un alignement de la route à l'entrée de chez Thierry LESELLIER (hangar),
  - l'implantation d'un « stop » à l'intersection de la route de Gourdon,
  - l'implantation d'un passage piéton au niveau de la mairie.

Un rendez-vous avec le CAUE est à venir. Une discussion sur les aménagements possibles pour la sécurité des villageois est donc ouverte.

- Il a été demandé aux services routiers du Département si le passage du Tour de France 2022 ne pourrait pas permettre de planifier une réfection de la route départementale entre Gramat et Couzou, compte tenu de son mauvais état.
- Une réunion du SYMICTOM est prévue le jeudi 2 décembre, Sandrine RIVIERE est en formation et ne pourra pas y assister. Odette PEYRONNENC, suppléante, ne pourra pas y aller non plus pour des raisons de santé. Sandrine RIVIERE demande aux conseillers municipaux de prendre connaissance du rapport d'activités (RPQS) et fait un résumé de ce dernier.
- La Commune voudrait investir dans une remorque plus grande que celle qu'elle possède actuellement qui est en mauvais état et ne correspond plus aux besoins, pour permettre le transport du tracteur tondeuse notamment. Afin de limiter le coût de cet équipement, un achat en commun avec la Commune de Carlucet est envisagé avec son accord.
- Des travaux d'amélioration du réseau électrique sont planifiés par la FDEL entre La Salvate et Poudurac (dépose d'une ligne aérienne remplacée par une ligne souterraine et pose de petits transformateurs), ainsi que la réparation de plusieurs lampadaires dans le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45